

Délibération n°
2024.040

Séance du 23/05/2024
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 23
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**INTERCOMMUNALITE
FDEE 19**

Modification des statuts

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 27/05/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 27/05/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Anne-Marie OUMEDJKANE (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Elisabeth DEJEAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu la délibération du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) du 8 février 2024 adoptant de nouveaux statuts ;

Vu le projet des nouveaux statuts de la FDEE 19 annexé à la présente ;
Considérant que l'ensemble des dispositions modifiant les statuts de la FDEE19 a été présenté à l'assemblée délibérante ;

Considérant que tous les membres de la FDEE 19 soit 214 communes sont appelés à délibérer sur ces nouveaux statuts ;

Considérant que s'ils sont adoptés à la « majorité qualifiée » des collectivités membres, l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1er juin 2024 ;

Après avoir pris connaissance des différentes modifications apportées aux statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les modifications précitées des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19).**
- **APPROUVE les nouveaux statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.**
- **CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 23 mai 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE